

Ne pas assainir dans la précipitation

Trois experts estiment que les caisses de pension en sous-couverture doivent disposer de délais suffisants.

Les mesures d'assainissement des caisses de pension sont nécessaires, mais il ne faut toutefois pas agir dans la précipitation. En l'occurrence, il serait erroné d'imposer aux institutions de prévoyance en déficit de couverture des délais trop courts pour redresser leur situation.

Celui qui est proposé par le Conseil fédéral dans son projet de directive, soit cinq à sept ans, n'est pas adéquat d'un point de vue actuariel. Tel est en effet le message délivré jeudi à Berne par trois experts en caisses de pension indépendants de Suisse alémanique.

Les mesures d'assainissement, que les commissions par-

lementaires sont précisément en train de discuter, ont pour but de «recréer la confiance», rappelle l'un de ces experts, Felix Kunz.

«Mais on a atteint le but inverse. On a le sentiment que le deuxième pilier n'est pas sûr, on se focalise uniquement sur le fait que le taux de couverture des caisses ne doit pas être inférieur à 100%, et l'on applique des mesures de manière précipitée, ce qui a pour effet de priver inutilement l'économie d'importants moyens financiers», analyse Felix Kunz.

Mesures d'assainissement excessives

Les trois spécialistes consultés contestent la nécessité de disposer en permanence d'une couverture de 100% des risques. «C'est un peu comme si une assurance incendie devait toujours disposer de réserves suffisantes

pour le cas où toutes les maisons qu'elle couvre prenaient feu en même temps. Or, un tel risque paraît invraisemblable. Dans le cas des caisses de pension, la probabilité de devoir couvrir tous les risques en même temps n'est pas réaliste», poursuit Felix Kunz.

Si l'on part du principe que cela doit être le cas, on risque de mettre en route des mesures d'assainissement excessives. «Cela oblige les entreprises et les employés à faire des épargnes superflues, et les prive par la même occasion d'argent qu'ils pourraient utiliser pour la consommation», note Felix Kunz. Les trois experts invitent par conséquent les institutions de prévoyance à utiliser toute la marge de manœuvre que leur confèrent les mesures d'assainissement en discussion au parlement.

B. W.